

Émission : 20-09-2020

Mise à jour : 22-07-2021

## Directive ministérielle DGAUMIP-037

Catégorie(s) : ✓ Stages en santé  
✓ Vaccination  
✓ Mobilité du personnel

Recommandations intérimaires concernant les stages en santé en contexte de pandémie de la COVID-19

Remplace directive publiée le 21 septembre 2020

Expéditeur : Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP)  
– Direction des affaires universitaires



Destinataires : Les établissements publics du RSSS  
– Directions de l'enseignement  
– Directions des ressources humaines

### Directive

Objet :	Depuis le début de la pandémie, le Ministère favorise le maintien des stages dans le réseau de la santé et des services sociaux et, pour ce faire, a émis des recommandations pour minimiser le risque que les stagiaires deviennent des vecteurs de propagation de la maladie en considérant la réalité particulière des stages. Ce document remplace le document <i>Recommandations intérimaires concernant les stages en santé en contexte de pandémie de la COVID-19</i> daté du 21 septembre 2020. <b>Les principaux changements dans ce document concernent les ajustements à apporter dans la gestion des stages en lien avec le déploiement de la vaccination chez les apprenants.</b>
Mesures à implanter :	✓ Ajustement des règles reliées à la mobilité des stagiaires.

### Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Direction ou service ressource :	Direction des affaires universitaires 418-266-5823
Document annexé :	✓ <i>Recommandations intérimaires concernant les stages en santé en contexte de pandémie de la COVID-19</i>

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

[msss.gouv.qc.ca/directives](https://msss.gouv.qc.ca/directives)

Original signé par  
La sous-ministre adjointe,  
Lucie Opatrny

Lu et approuvé par  
La sous-ministre,  
Dominique Savoie

Émission : 20-09-2020

Mise à jour : 22-07-2021

## Directive ministérielle DGAUMIP-037

### Directive

Référer au document en annexe : Recommandations intérimaires concernant les stages en santé en contexte de pandémie de la COVID-19.